Modalités de soumission et de sélection des projets franco taïwanais dans le cadre de l'édition 2007 du programme Blanc.

Un accord a été signé entre l'ANR et le National Science Council (NSC) en vue de faciliter le montage et la mise en œuvre de projets scientifiques de qualité proposés par des équipes françaises et taïwanaises dans le cadre du programme Blanc de l'ANR. Les modalités spécifiques à cet accord sont exposées ci après :

Les dossiers devront être envoyés parallèlement à l'ANR et au NSC en respectant les règles d'éligibilité, de soumission et de clôture d'appel à projets de chaque agence.

La procédure de sélection des projets s'effectuera en deux étapes :

a) Dans un premier temps, les projets éligibles seront évalués et sélectionnés par l'ANR et le NSC selon leur procédure d'évaluation propre (chaque projet sera ainsi évalué de part et d'autre). En ce qui concerne l'ANR les projets seront évalués au même titre que les autres projets soumis au programme Blanc.

b) Dans un second temps, l'ANR et le NSC décideront conjointement des projets franco-taïwanais financés, parmi ceux figurant sur les listes principales et complémentaires des projets sélectionnés au titre du programme Blanc, et en respectant, le cas échéant, l'ordre de priorité des listes complémentaires.

Le 'principe du lieu' sera appliqué pour le financement, c'est-à-dire que chaque organisation - l'ANR et le NSC – financera pour sa part les dépenses relatives à son ou ses propre(s) partenaire(s).

Les projets pourront couvrir tous les domaines. Le NSC accordera néanmoins une préférence aux projets dans les domaines suivants :

- Agriculture et biotechnologies
- Médecine et génomique
- Nanosciences et nanotechnologies
- Télécommunications
- Sciences humaines et sociales

12 février 2007